

plusieurs ministères. Deux raisons principales expliquent cet état de fait. D'une part, la corporation doit traiter les propositions d'assistance au développement conformément à la politique canadienne à cet égard et, d'autre part, elle doit s'assurer que ces projets ne chevauchent pas les activités du gouvernement canadien dans ce domaine.

Nous avons constaté que les importations pétrolières des pays en voie de développement drainent rapidement leurs réserves en devises, et ce malgré le fléchissement mondial du prix du pétrole. Ce fardeau financier réduit les marges de succès du développement économique dans ces pays. Il est évident que même des découvertes moindres de pétrole et de gaz pourraient être grandement profitables pour les pays importateurs de pétrole. De plus, il importe de noter que PCI, en vertu de son mandat, utilise le maximum de biens et de services canadiens pour la réalisation de ces projets d'assistance, offrant ainsi, à cette conjoncture, des possibilités utiles à l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.

En espérant que cette information facilitera la revue de la politique canadienne d'aide au développement par votre comité, je vous prie d'agréer, cher monsieur Prud'homme, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil,

*Peter M. Towe*  
 Peter M. Towe